



Séance du 3 décembre 2021 à 15h

en présence d'un auditoire limité sur inscription, accessible en visioconférence
sous la coordination de Christine Desouches et Marc Aicardi de Saint-Paul
présidée par Marc Aicardi de Saint-Paul

« L'avenir des Espaces politico-linguistiques et culturels »

Note de présentation

Christine Desouches, Vice-Présidente de la 3^{ème} Section – ASOM

La Structuration, selon des trajectoires et factures très diversifiées, depuis 1884, date de la création du Commonwealth, d'Ensembles fondés sur le partage d'une même langue, voire d'une culture commune prônant dans le même temps la valorisation des cultures propres à chacune des parties prenantes, constitue un des phénomènes inédits et marquants des relations internationales contemporaines aux atouts considérables tant au regard de la démarche qu'en nombre de populations et de ressources concernées, mais dont les ressorts demeurent néanmoins parfois insuffisamment perçus.

C'est ce qui a conduit l'Académie des Sciences d'Outre-Mer à commencer à s'emparer de la question, à l'heure des bilans pour nombre de ces Entités d'un nouveau type par rapport aux organisations universelles et régionales plus classiques et dont les membres, soucieux aujourd'hui d'une multi-appartenance accrue, aspirent, à travers des leviers multilatéraux de solidarité novateurs, à des réponses plus efficaces pour faire face aux graves menaces de tous ordres auxquels ils sont confrontés.

L'idée, dans ce contexte, est de mieux cerner, à l'aide de l'approche comparative, certaines des spécificités de tels Regroupements à l'assise volontariste et évolutive, tout comme les avantages ou les faiblesses respectifs des politiques qui y sont attachées et, surtout, de s'interroger sur les potentialités qu'ils sont susceptibles de receler, en convergence entre eux et en partenariat avec la communauté internationale, afin de contribuer à relever effectivement dans l'avenir les défis renouvelés du développement, de l'environnement, du Vivre ensemble et de la sécurité humaine.

Ont ainsi vu successivement le jour, avec toutes les précautions et le nécessaire approfondissement qu'exigent ces concepts et les expressions institutionnelles liées qui, à elles seules, ne rendent pas totalement compte des aires linguistiques et culturelles sous-jacentes et n'épuisent pas, non plus, la complexité des multiples forces à l'œuvre pour donner corps et vitalité à ces Espaces: pour l'Hispanophonie, les bases jetées, en 1949, de l'Organisation des Etats ibéro-américains (OEI); pour la Francophonie, la création, en 1970, de



l'Agence de coopération culturelle et Technique (ACCT) devenue, après le Sommet de Hanoi en 1997, Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et dont le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement, par deux fois reporté, devait célébrer à Djerba, en 2020 le Cinquantenaire ; pour la Lusophonie, la mise en place, en 1996, de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). De telles références, communément admises, ne devant pas faire oublier l'Union Latine, née en 1954 et dissoute en 2012, ou encore, par exemple, les nombreuses enceintes rassemblant les Pays arabes, telle la Ligue des Etats arabes et les Institutions spécialisées en matière d'enseignement et de culture.

D'abord héritage assumé de l'histoire et en particulier de la période coloniale, de tels Regroupements nés de la détermination de faire précisément fructifier, singulièrement au lendemain des indépendances, ces liens et outils de proximité et de modernité au service de causes et de politiques certes différenciées tout en s'affirmant comme les acteurs privilégiés de la valorisation des langues qui les sous-tendent, se sont aussi de fait résolument investis dans la promotion du plurilinguisme et de la diversité culturelle, à l'exemple de leur contribution de poids à l'élaboration et à l'adoption en 2005 sous l'égide de l'Unesco de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

De même se sont-ils imposés, chacun à sa manière, comme des vecteurs appréciables de dialogue entre leurs membres et de concertation sur la scène internationale, tout en déployant des actions de coopération au champ progressivement étendu, qu'il s'agisse du domaine culturel et technique et, selon les cas, économique, ou politique au nom de patrimoines juridiques communs à faire prospérer et/ou de la sauvegarde de valeurs réputées également communes que sont la démocratie, les droits de l'Homme et la paix, telles que consacrées dans des textes normatifs, à l'instar de la Déclaration d'Harare pour le Commonwealth, ou de la Déclaration de Bamako et de celle de Saint Boniface, pour la Francophonie.

Pour autant les actes posés et les combats menés dans ce cadre ont-ils répondu aux objectifs recherchés et aux attentes suscitées ? Quelle plus-value continuer d'accorder, au terme de plusieurs décennies, à de telles Enceintes au regard de la recomposition de la société internationale et des enjeux prioritaires qui appellent à un surcroît de mobilisation et de créativité, alors que, par ailleurs, de nouvelles dynamiques de resserrement des liens entre Etats autour de la culture se font jour, telles celles à l'initiative de puissances comme la Russie ou la Chine et que, de façon plus générale, la dimension culturelle devient peu à peu un des axes majeurs du développement et de la paix sociale, tout comme de la refondation de la coopération internationale ?

Quels enseignements tirer à cet effet de leurs expériences respectives, de leur inspiration mutuelle et de leur engagement conjugué qu'appelait de ses vœux le premier Secrétaire général de la Francophonie, Boutros Boutros-Ghali lors de la réunion, à la Sorbonne, en 2001, des « Trois Espaces linguistiques et culturels face à la mondialisation », option consolidée par le Président Abdou Diouf tout au long de son mandat et vivifiée, en 2017, par Madame



Michaëlle Jean à travers l'Appel de Montréal pour un « Humanisme universel », signé par quatre femmes, Secrétaires générales et exécutives de la Francophonie, du Commonwealth, du Secrétariat Ibéro-américain et de la Communauté des Pays de langue portugaise ?

A quelles conditions la solidarité portée par ces Ensembles politico- linguistiques et culturels peut-elle conserver toute son attractivité et sa pertinence ?

Afin d'éclairer notre réflexion et nourrir nos débats, nous entendrons, après les Propos introductifs du Président de notre Académie, **le Professeur Marc AICARDI de SAINT PAUL**, les communications des quatre orateurs suivants que je remercie très chaleureusement pour leur disponibilité.

-Notre Confrère, **Monsieur le Sénateur Jacques LEGENDRE**, ancien Ministre et ancien Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), sur le thème : « L'importance des Regroupements politico- linguistiques et culturels dans le monde : quelles attentes particulières à l'endroit de la Francophonie ? »

-**Monsieur Aymeric DUREZ**, Professeur assistant de Relations internationales à la Pontificia Universidad Javeriana de Bogota, sur le thème : « Le Commonwealth : principales évolutions et perspectives actuelles au défi du Brexit »

-Notre Confrère, **Monsieur Patrick SEVAISTRE**, membre correspondant de l'ASOM (3 ième section) et **Président de la Commission « Institutions européennes » du Conseil des Investisseurs en Afrique (CIAN)**, sur le thème : « Francophonie économique : Pour en finir avec l'incantation: quels enseignements tirer pour les entreprises francophones de l'expérience de leurs homologues anglophones et lusophones ? »

-**Monsieur Joseph MAÏLA**, Professeur de Géopolitique à l'ESSEC, ancien Directeur de la Prospective au Ministère des Affaires étrangères, sur le thème : « Quelle vocation, quelle place pour les Ensembles politico-linguistiques et culturels dans le monde de demain ? »